



# ***Pour le développement des énergies renouvelables en Moselle et Madon : les élus définissent leurs principes d'action***

## **Charte de gouvernance**

Le changement climatique impose un effort de toute la société pour une transition énergétique massive et rapide. La stratégie nationale a fixé un objectif de neutralité carbone en 2050, qui passera notamment par une baisse de 20% de la consommation d'énergie par rapport à 2012. Le schéma régional d'aménagement et développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) du Grand Est est encore plus ambitieux : pour faire du Grand Est une région à énergie positive en 2050, il vise une diminution de 55% de la consommation d'énergie et une multiplication par 3,2 de la production d'énergies renouvelables et de récupération (ENR).

A l'échelle locale, le conseil de la communauté de communes Moselle et Madon (CCMM) a adopté le 7 décembre 2023 son plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Il fixe comme objectifs une baisse de 26% de la consommation d'énergie de 2015 à 2030 ; et une production d'ENR qui passe d'environ 70 GWh en 2015 à près de 250 en 2030.

La transition passe en premier lieu par un effort drastique de réduction des consommations. Elle requiert dans le même temps une mobilisation forte pour le développement de toutes les sources d'énergies renouvelables.

Les élus de Moselle et Madon (la communauté de communes et les 19 communes membres) se mobilisent dans ce sens. A travers la présente charte, ils posent les bases de leur action.

# 1. Principes fondamentaux

## - Une action publique volontariste

Le défi du changement climatique et de la transition énergétique passe par une mobilisation de tous les acteurs. En particulier, à l'échelle locale, l'engagement des communes et intercommunalités est décisif pour impulser la baisse des consommations et valoriser le potentiel de production d'ENR. Sur un terrain préparé depuis près de dix ans par l'action du pays Terres de Lorraine (programme TEPOS), les élus de Moselle et Madon affirment leur volonté d'activer tous les leviers de développement des ENR.

## - Un engagement public direct dans les projets

Les élus de Moselle et Madon ne souhaitent pas se limiter à définir des cadres généraux d'action à travers par exemple le PCAET ou le PLUi. Ils veulent être acteurs, en s'engageant directement, aux côtés, le cas échéant, des opérateurs privés, dans le développement et l'exploitation d'opérations de production d'ENR. Ils veulent œuvrer pour un partage de la valeur équitable et respectueux de l'intérêt général. Les modalités juridiques et l'intensité de la participation publique seront adaptées aux caractéristiques spécifiques de chaque projet.

## - Un partenariat actif avec le secteur privé

Pour accélérer le développement des ENR, les élus de Moselle et Madon veulent activer un partenariat fructueux avec le secteur privé :

- avec les opérateurs d'ENR, qui apportent leur expertise technique et leur capacité financière ;
- avec les entreprises du territoire, pour les accompagner dans le développement de projet d'énergies renouvelables et de récupération qui les concernent directement, pour décarboner leur consommation, maîtriser leurs coûts et/ou valoriser leur potentiel de production (exemple : photovoltaïque sur toitures et parkings).

## - Une participation directe des habitants

Les projets d'ENR sont une des réponses locales au défi climatique, qui concerne chacun.e d'entre nous. A chaque fois que ce sera possible, il sera proposé aux habitants de s'impliquer dans les projets d'ENR, en mobilisant les outils de financement participatif et surtout d'investissement citoyen, en partenariat avec les structures qui permettent de l'organiser.

En outre, la CCMM créera un comité de suivi citoyen, auquel seront appelés à participer les habitants intéressés par l'action en matière de transition énergétique, et qui se réunira au moins une fois par an.

## 2. Gouvernance et modes d'action

### - Des outils juridiques et économiques adaptés

La dimension économique de la production d'ENR et le partenariat avec le secteur privé imposent de sortir des sentiers battus pour mettre en place des outils spécifiques de portage, notamment :

- **Une société d'économie mixte (SEM) dédiée** : constituée entre la CCMM et des partenaires bancaires, la SEM Moselle et Madon Energies est le bras armé de la politique de développement des énergies renouvelables. Elle a vocation à prendre des participations dans les sociétés de projet. Elle œuvre en complémentarité avec des partenaires techniques et financiers, en particulier avec la SEM Nancy Sud Lorraine énergies créée à l'initiative de la multipole.
- **Des sociétés de projets**, le plus souvent sous statut de sociétés par actions simplifiée (SAS), dédiées aux différentes opérations et associant la SEM, les opérateurs privés concernés et les habitants (ou structures d'investissement citoyen). Si elles le souhaitent, les communes territorialement concernées par le projet auront la possibilité de souscrire une participation symbolique à la société.

La création de la SEM suppose d'identifier un ou plusieurs partenaires actionnaires privés, qui partagent la philosophie du projet. Dans l'attente, la CCMM prendra des participations directement dans le capital des sociétés de projet.

### - Une gouvernance partagée entre communes et communauté

L'action publique en faveur des ENR en Moselle et Madon relève de l'ensemble du bloc local que forment la CCMM et les communes membres. Par ses compétences statutaires (PCAET, production d'ENR...) la CCMM a vocation à jouer un rôle de fédérateur et de support technique privilégié. Pour des raisons de « gouvernabilité », la participation des communes au capital de la SEM (si elle se constitue) n'est pas envisageable. La gouvernance permet de construire la stratégie et les orientations de manière partagée avec les 19 communes membres. Un **comité de pilotage ENR** constitué des 19 maires et présidé par le président de la CCMM se réunit au minimum 2 fois par an, et autant que de besoin. En amont des éventuelles délibérations du conseil communautaire et du conseil d'administration de la SEM, il débat de tous les sujets significatifs : suivi des comptes de la SEM, composition du capital, engagement dans des sociétés de projets...

### - Un partage de la valeur décidé collectivement, intégralement affecté à la transition écologique

Les opérations de production d'énergie renouvelable nécessitent l'engagement de capitaux significatifs. Elles ont néanmoins vocation, à terme, à générer des revenus pour les actionnaires des sociétés. Pour la part qui reviendra au bloc local, les élus posent le principe que **100% des ressources générées par ces opérations seront réinvesties dans des projets relevant de la transition énergétique** (rénovation thermique, énergies renouvelables...), **ou de la protection des milieux naturels et de la biodiversité** portés par les communes, la CCMM ou les structures créées par elles. Les modalités de répartition de ces ressources seront

débattues au sein du comité de pilotage, et actées par délibération du conseil communautaire.